

## L'actu du jour

### États-Unis : plusieurs États interdisent l'avortement

Le 24 juin, la Cour suprême, un très important tribunal américain, a décidé que c'était à chaque État américain de choisir s'il autorisait ou interdisait l'avortement. L'avortement, c'est quand une femme enceinte décide d'arrêter sa grossesse avant son terme.



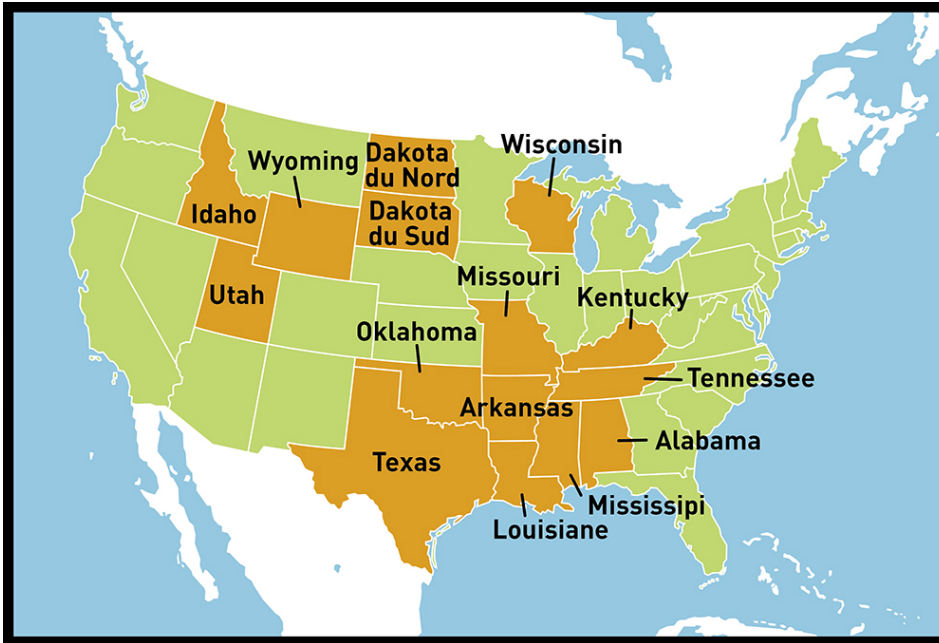
Le 25 juin, dans la ville de Washington, aux États-Unis, des femmes et des hommes manifestent devant le bâtiment de la Cour suprême. Ils expriment leur colère, car la décision de ce tribunal remet en cause le droit à l'avortement dans le pays. (© Zach D. Roberts/NurPhoto via AFP)

#### Une décision très suivie

Dès l'annonce de la Cour suprême, plusieurs États américains, dont le Missouri et le Texas, ont **immédiatement décidé d'interdire l'avortement**. D'autres vont suivre.

#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que, le vendredi 24 juin, de nombreux États américains ont décidé d'interdire l'avortement.



Voici, en orange, les États qui ont interdit l'avortement rapidement. Une dizaine d'autres États pourraient aussi l'interdire dans les jours ou les semaines à venir.

### Interdire l'avortement, c'est grave

Aujourd'hui, la décision de la Cour suprême va **changer la vie de millions d'Américaines**.

Dans les États qui ont interdit l'avortement, les médecins n'auront plus le droit de pratiquer cet acte médical sur les femmes qui le souhaitent. Pour beaucoup de femmes, décider d'avorter est difficile. Mais **il est important qu'elles puissent choisir à quel moment de leur vie elles veulent devenir maman**.

Avec l'annonce de la Cour suprême, des Américaines seront obligées d'avoir un bébé, même si elles tombent enceintes sans l'avoir décidé, et même si cette grossesse est dangereuse pour leur santé.

**De nombreuses femmes risquent alors de vouloir se faire avorter en cachette**, par des personnes qui ne sont pas médecins. C'est un acte grave, qui peut mettre leur vie en danger.

### Est-ce que cela peut arriver en France ?

En France, les femmes ont le droit de se faire avorter. **La majeure partie de la population est pour le droit à l'avortement**. Mais comme ce droit n'est pas inscrit dans la Constitution, certains ont peur qu'un jour il soit remis en question.

C'est pourquoi des personnalités politiques veulent l'inscrire dans la Constitution française. Ainsi, toutes les Françaises qui le souhaitent pourront continuer à se faire avorter de manière médicalisée et sûre.

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](https://www.1jour1actu.com)